



AVIS DE COURSE TRANSMANCHE CHERBOURG / WEYMOUTH du 03 au 04 juin 2017

La Transmanche CHERBOURG/WEYMOUTH est organisée du 03 au 04 juin 2017 par le Yacht Club de Cherbourg, association affiliée à la FFVoile, en partenariat avec Cherbourg Plaisance, Axe- Sail et le Restaurant Mc Donald's Cherbourg.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020.
- 1.2. Les Règlements de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les prescriptions de la FFVoile s'appliquant à tous les concurrents.
- 1.4. La partie B section 2 du RIPAM (IRPCAS), quand elle remplace les règles du chapitre 2 de RCV.
- 1.5. Le règlement OSIRIS habitable 2017.

2. ADMISSIBILITE, INSCRIPTION

2.1. Les concurrents français doivent être licenciés auprès de la Fédération Française de Voile, et avoir souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les dommages causés aux tiers.

Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance en Responsabilité Civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum. Ils peuvent également prendre une licence temporaire FFVoile 2017 (valable 4 jours). Ces documents devront être présentés au moment de l'inscription.

2.2. La régata est ouverte à tous les bateaux possédant un certificat OSIRIS en cours de validité. Un contrôle du comité d'organisation pourra être fait.

2.3. Ne sont pas admis à courir, les bateaux de la classe A, B, et L (sauf les Minis et Pogos 6,50) et tout bateau dont le groupe net est inférieur à 10.

2.4. Les inscriptions sont ouvertes, et seront comptabilisées à la date de réception du bulletin de participation accompagné du règlement. Le montant des inscriptions s'élève à 50 € par bateau + 15 € par personne pour le repas organisé par le Weymouth Sailing Club.

2.5. Documents et informations à fournir lors de l'inscription :

- Bulletin d'inscription complété intégralement
- La liste d'équipage du bateau
- Licence FFVoile 2017 accompagnée du certificat médical valide pour chaque membre d'équipage si licence non compétition, et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- L'autorisation de port de publicité
- La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur



- Certificat d'assurance valide en responsabilité civile
- Le livret du radeau de survie à jour
- N° de téléphone portable accessible pendant la durée de l'épreuve.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le bulletin d'inscription et l'envoyer accompagné du règlement requis. Chèque établi à l'ordre du Yacht Club de Cherbourg.

Toutes les pièces justificatives peuvent être envoyées par mail.

2.6. Le nombre maximum de bateaux inscrits est fixé à 35.

3. PROGRAMME (*Tous les horaires sont en heure française*)

Confirmation des inscriptions au Yacht Club de Cherbourg, le vendredi 2 juin 2017 de 10h à 12h et de 14h à 20h

Vendredi 2 juin 2017 – 20h00 Briefing des skippers et informations météo

Samedi 3 juin 2017 – 09h00 Départ de Cherbourg

Dimanche 4 juin 2017 – 13h00 Repas des équipages (BBQ) au Yacht Club de Weymouth

Dimanche 4 juin 2017 – 20h30 Départ de Weymouth

4. JAUGE

Chaque bateau doit adresser à l'Autorité Organisatrice un certificat OSIRIS valide.

En cas d'absence de certificat, le Rating Net du bateau sera le Rating Brut indiqué dans le guide Osiris 2017. Il n'y aura pas de prise en compte des diverses bonification.

Un contrôle pourra être effectué à tout moment de l'épreuve sur demande du Comité de Course, du Jaugeur ou du Jury.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles lors de l'accueil des concurrents au moment de la confirmation des inscriptions le vendredi 2 juin, à partir de 10h.

6. CLASSEMENTS

6.1. Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué

6.2. Les ex aequo seront départagés par l'application de la RCV A 8

6.3. Le classement de la transmanche sera le classement en temps compensé HN OSIRIS.

Il pourra y avoir 2 classements (double et équipage) suivant le nombre de bateaux inscrits.

6.4. La régata se court en deux courses (coefficient 1) :

Course 1: Cherbourg/ Weymouth

Course 2: Weymouth /Cherbourg

7. SECURITE

7.1. Les bateaux devront être équipés :



- d'un moteur fixe inbord, en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour la course à courir.
- d'un mouillage complet (avec ancre), présent à bord.
- d'une VHF fixe de puissance 25W en état de marche.

7.2. En cas de navigation de nuit, les concurrents devront porter sur eux une lampe flash light automatique, ainsi qu'un gilet de sécurité à porter pendant toute la durée de la régata.

7.3 Les concurrents devront disposer de l'armement de sécurité pour la zone de navigation. C'est-à-dire l'armement Hauturier de la division 240. Les bateaux battant pavillon étranger devront avoir le matériel de sécurité tel que défini par leur réglementation.

8. AIDE EXTERIEURE

- Les pilotes automatiques sont autorisés, ceci modifie la RCV 52
- Tout système d'aide à la navigation est autorisé
- Le routage extérieur n'est pas autorisé
- Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course

9. PLACE AU PORT

Un ponton sera réservé pour les concurrents à Port Chantereyne (Cherbourg) et à Weymouth. Tarif préférentiel à Cherbourg, en fonction du nombre de participants extérieurs.

Les bateaux devront payer leur place de port à la capitainerie de Weymouth (*un chèque de caution de 35 € sera demandé à l'inscription, et encaissé en cas de non paiement des frais de port à Weymouth*).

10. PRIX.

A l'issue de la transmanche, 3 prix seront remis :

- 1 prix pour le premier en temps réel
- 1 prix pour le premier en temps compensé
- 1 prix pour le premier équipage double.

11. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat du YCC.
02.33.94.28.05 / 06.95.88.02.65 Mail : yc-cherbourg@wanadoo.fr